



Obligations administrateur face à un membre banni de son forum

Par **chava**, le **25/02/2008 à 10:41**

Bonjour, j'aurais voulu savoir si lorsqu'un membre banni demande la suppression de ses posts, l'administrateur est-il obligé d'accéder à sa demande? rnrnSi oui, quelles sont les exceptions si il y en a?rnrnSi oui, il y a-t-il un délai légal à respecter??rnrncordialement

Par **chava**, le **26/02/2008 à 00:12**

personne pour m'aider :(

Par **Pascal 71**, le **30/03/2008 à 20:55**

La réponse m'intéresse également.rnrn Quels sont les droits et obligations de l'administrateur d'un forum face à un membre banni qui réclame la suppression de son compte ainsi que la suppression de TOUT ces messages.rnrnCordialement,

Par **Jurigaby**, le **31/03/2008 à 01:12**

Bonjour.rnrnVous pouvez laisser tous les messages qui ne sont pas protégés par la propriété intellectuelle, c'est à dire tous les messages qui ne laissent pas apparaître une idée ou une

phrase d'une particulière originalité, qui sont une création de leur auteur.
Autrement dit, la plupart des posts donnés sur un forum n'ont pas à être supprimés.

Par **Pascal 71**, le **31/03/2008** à **11:45**

Je vous remercie pour cette réponse
Cordialement,
Pascal 71

Par **forumargent**, le **05/04/2008** à **17:09**

Cette réponse me surprend car que faites vous de la loi informatique et libertés qui propose un droit d'accès et de rectifications aux données concernant une personne ?
Cette loi, pour ce que j'en ai compris, permet en effet à toute personne d'avoir accès aux fichiers le concernant et à demander la modification voire la suppression de toutes les données le concernant
Merci donc d'être plus explicite sur ce point.

Par **Mamoun**, le **14/05/2008** à **21:36**

Un admin doit effacer tous les messages qui pourraient vous identifier (nom ,prénom ,adresse , photos de vous ,famille etc)) je pensais que les autres posts non ..